

CHARTRE DE L'US MARQUETTE-ATHLETISME 2024 - 2025

PREAMBULE :

La Charte de l'association permet de définir le rôle de chacun et d'aider les athlètes, les entraîneurs, les juges, les parents et les dirigeants dans leurs tâches respectives.

L'US MARQUETTE ATHLETISME est une association sportive loi 1901, agréée Jeunesse et Sports et affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), ayant comme vocation de développer la pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes, de la compétition au loisir, sur piste et hors stade.

L'association met en place une organisation et des structures qui permettent à chacun de pratiquer l'athlétisme quel que soit son niveau.

Chaque adhérent, s'engage à respecter cette charte.

REGLES COMMUNES

Ces règles s'appliquent à chacun, quel que soit son âge et son rôle, dans le respect des droits et devoirs du fonctionnement de la vie associative.

- Respecter le règlement intérieur et la charte.
- Être assidu et ponctuel : la ponctualité est une marque de correction à l'égard de chaque athlète et de l'entraîneur. En cas de difficultés, il apparaît impératif de prévenir l'entraîneur. Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité impérieuse de la vie en communauté.
- Se munir d'une tenue de sport adéquate, en fonction des conditions climatiques (eau, casquette, short, K-WAY, survêtement, tenue de rechange...).
- Aider à la mise en place et au rangement du matériel, en collaboration avec son ou ses entraîneurs.
- Pour les manifestations organisées par le club (meeting, Corrida ...), chaque adhérent, dans la mesure de ses moyens, doit aider ou participer.
- Chaque parent d'un athlète de -16 ans, s'engage à donner au moins une journée de son temps pour aider le club et ses dirigeants bénévoles dans l'organisation des manifestations sportives et des compétitions, ou s'engage à rejoindre le groupe des juges (présentation de ces derniers obligatoire à chaque compétition en fonction du nombre d'athlètes engagés).
- Avoir un esprit club.

L'ATHLETE

Il a un comportement sportif et suit les présentes recommandations :

- Respecte les règles et l'autorité de l'entraîneur et des dirigeants.
- Respecte ses adversaires et les officiels en compétition.
- Est solidaire du groupe, du club, encourage ses partenaires.
- Accepte les différences de niveaux et a un esprit sportif.
- Sollicite l'aide des entraîneurs ou des dirigeants si des problèmes peuvent freiner son évolution.
- Apprend à être autonome.
- Participe aux sélections et aux compétitions jugées indispensables par les dirigeants et les entraîneurs (INTERCLUBS, CHAMPIONNATS, CROSS, PISTE ou HORS-STADE).

En compétition, toute absence non prévue, est préjudiciable à l'association ainsi qu'aux athlètes présents (pénalités financières suivant le degré de compétition).

L'ENTRAINEUR

L'entraîneur est un maillon essentiel dans la vie du club. Les entraîneurs permettent à nos athlètes de s'entraîner en vue de faire de compétitions officielles de la FFA (districts, journées qualificatives, championnats départementaux, régionaux et championnats de France), ou d'autres compétitions non officielles pour les licenciés compétition. L'entraîneur doit apporter le même soin aux athlètes non licenciés compétition pour leur permettre de progresser et d'atteindre leurs objectifs.

Pour un fonctionnement efficace, l'entraîneur doit :

- Assumer une mission pédagogique auprès des athlètes.
- Avoir des exigences raisonnables envers les athlètes.
- Tenir compte des objectifs généraux du club et travailler en concertation avec tous les entraîneurs comme lors d'un changement de catégorie, du suivi d'un athlète ...
- Etre attentif à chacun quel que soit son niveau, chaque athlète mérite la même attention et les mêmes conseils des entraîneurs.
- Veiller à alerter les athlètes lors de la prise de médicaments qui peuvent être potentiellement interdits.
- Faire remonter aux dirigeants, aux membres du bureau, tout problème détecté par mail au secrétariat du club secretariat@marquette.com
- Disposer du diplôme validant ses connaissances ou se former pour l'acquérir.
- Continuer sa formation via des stages organisés par la FFA pour proroger ses diplômes.
- Accompagner leurs athlètes en compétition et encadrer les autres catégories du club en cas d'absence d'un entraîneur, en particulier pour les sections jeunes.
- Etre solidaire avec les décisions entérinées par le club (objectifs, disciplines, règlement, charte ...).

LES JUGES

Le juge est un maillon essentiel dans la vie du club. Les juges permettent à nos athlètes de pratiquer des compétitions officielles (districts, journées qualificatives, championnats départementaux, régionaux et championnats de France).

Le juge doit avoir l'esprit sportif, être respectueux, honnête, intègre et loyal. Il doit être ouvert et accessible à tous. Il doit favoriser l'esprit sportif, les valeurs du sport et être maître de soi en toutes circonstances.

Pour un fonctionnement efficace, le juge doit :

- Assurer, en tant que juge, un nombre minimum de 5 compétitions, eu égard à la gratuité de la licence.
- Il doit répondre positivement ou négativement lorsque le responsable des juges demande de juger une compétition.
- En cas d'empêchement, le juge doit avertir immédiatement le responsable des juges pour pallier éventuellement à son remplacement.
- Lors de la compétition, le juge devra essayer de prendre quelques photos des athlètes du club et les envoyer au secrétariat, ceci pour agrémenter les news de l'USM.
- Le juge devra rendre compte des incidents éventuels concernant des athlètes ou encadrants de l'US Marquette Athlétisme.

LES PARENTS

Les parents se doivent :

- D'expliquer le règlement et la charte du club à leurs enfants.
- De collaborer dans la mesure du possible à la vie de l'USM (manifestations, compétitions en tant qu'officiel ou encadrant).
- D'appréhender les valeurs éducatives véhiculées par l'athlétisme pour les transmettre également en parallèle avec l'entraîneur.
- De respecter les règles, l'autorité de l'entraîneur et des dirigeants.
- D'être objectif sur les compétences de leurs enfants, aussi bien en tant que savoir être et savoir-faire.

- De déposer et récupérer son enfant **en mains propres** (Eveil athlétique (EA), poussin(e)s, benjamin(e)s) à l'entraîneur et non sur le parking tout en respectant les horaires.
- De faire remonter par mail au secrétariat du club secretariatumarquette@gmail.com les éventuels problèmes rencontrés.

LES DIRIGEANTS

Les dirigeants sont les garants de la pérennité du club, ont le pouvoir décisionnel et la responsabilité de la vie du club, ils doivent donc :

- Participer activement aux réunions, aux décisions, aux manifestations et doivent être solidaires avec les décisions entérinées.
- Promouvoir l'esprit sportif et relayer les décisions de la FFA, de la Ligue et du Comité du Nord.
- Prendre des décisions pour le devenir et la cohésion du club.
- Garantir la bonne gestion financière de l'association.
- Prendre en charge la gestion administrative de l'association : licences, déplacements, compétitions, manifestations, matériels sportifs ou non, etc...
- Aider et promouvoir le perfectionnement des entraîneurs et officiels.
- Créer les conditions pour permettre l'évolution d'une élite sportive au sein de l'association et valoriser cette dernière via la communication.
- Statuer après avoir entendu chaque partie, face à un désaccord.